

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 15 novembre 2012

Question écrite urgente

Les tarifs de l'OCAN respectent-ils la réalité des coûts et donc le portefeuille des automobilistes ?

Le 30 octobre 2012, l'Administration fédérale des finances présentait un rapport sur le financement par les émoluments portant sur l'année 2010 (www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=46496). Quatre domaines sont concernés, dont l'office de la circulation routière et de la navigation.

Si, globalement, le canton de Genève se trouve dans le bas du peloton, avec un indice faible de l'ordre de 30%, qui s'explique, du moins en partie, par l'externalisation de certains services, comme le traitement des eaux usées par les SIG, ce n'est pas le cas pour la circulation routière. L'indice y bondit à 120%, au-dessus de la moyenne suisse (115%) ; il a de plus crû depuis 2008.

Or les statistiques de l'OCAN montrent que les émoluments encaissés pendant les quatre dernières années ont rapporté en moyenne 25,1 millions à l'Etat (www.ge.ch/san/statistiques/welcome.asp?titre=Statistiques).

Compte tenu du taux qui devrait être de 100% pour éviter que l'Etat ne fasse du profit par le biais des émoluments, et qui est en réalité de 120%, peut-on en conclure que l'OCAN a ponctionné chaque année quelque cinq millions indûment dans la poche des automobilistes ?

Subsidiairement, l'Etat va-t-il modifier le montant de ces émoluments, voire rendre aux lésés potentiels les montants indûment prélevés ?

Ou bien, pour paraphraser Churchill, l'Etat de Genève a-t-il de bonnes raisons de se méfier des statistiques qu'il n'a pas lui-même fabriquées, puisqu'elles sont en l'occurrence fédérales ? Des éléments trop subtils auraient-ils biaisé l'analyse des limiers bernois ?

D'avance, que le Conseil d'Etat soit remercié de sa réponse !